

EPERNAY

Juin 2019

Liste des servitudes d'utilité publique



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 1	Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - classé (Cl. MH) - inscrit (IMH)	<p style="text-align: right;">Lois et Décrets en vigueur</p> Servitude de protection de <i>- dont les périmètres de protection se situent en partie en dehors du périmètre SPR (SUP-AC4) :</i> 1) Portail sud de l'ancienne église Saint-Martin (Cl. MH : 1840) 2) 38 rue du Général Leclerc (IMH : 8 septembre 1949) : boiseries du salon du rez-de-chaussée et des pièces du premier étage 3) Théâtre (IMH : 18 mai 1988) 4) Maison de Champagne Castellane (IMH : 17 mai 1990) : les façades et les toitures du bâtiment formé du pavillon d'entrée avec ses ailes latérales (y compris les logements d'ouvriers) avec leur retour sur la voie ferrée, les façades et les toitures du cellier avec la tour qui le surmonte, la cage d'escalier du pavillon d'entrée avec son décor, la salle des étiquettes, la cheminée extérieure avec les Victoires ailées 5) Façade renaissance (IMH : 19 mai 1993) (7 rue du docteur Verron) 6) Hôtel de Ville, ancien hôtel Auban-Moët (IMH : 26 juin 2012) : façades et toitures, décor intérieur du rez-de-chaussée, escalier et cage d'escalier avec ses vitraux, vestibule de l'étage avec son puits de lumière, façades et toitures des communes et du petit pavillon sur le rue Jean Moët, ensemble du parc avec tous ses aménagements, mur de clôture et monuments aux morts 7) Château Perrier (IMH : 26 juin 2012) : façades et toitures des deux pavillons de part et d'autre de l'entrée, la grille et son mur de soutènement, le pavement de la cour, la statue du veneur et son oncle, le logis en totalité, y compris la grande cave 8) Ancien établissement de viticulture de la maison Moët et Chandon dit « le Fort Chabrol » (IMH : 6 décembre 2012) (1 avenue de Mardeuil ; section BZ parcelle n°29), y compris ses éléments utilitaires et décoratifs, fixés aux murs, tels que les appliques du vestibule d'entrée, les bras de lumière de la salle de greffage, les lampadaires de l'entrée ainsi que les gradins en métal de la serre et l'aménagement du laboratoire d'œnologie	Direction Régionale des Affaires Culturelles Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne 38 rue Cérés BP 2530 51081 REIMS Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 1 (suite et fin)		<p>- dont une partie de périmètres de protection empiète sur le territoire de la commune d'Epernay :</p> <p>9) Église (Cl. MH : 30 décembre 1930) à VAUCIENNES</p> <p>Effets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre de 500 m autour de l'édifice (à partir du bord extérieur du monument) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation. 	

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 2	Protection des sites - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels - classé (S. CL) - inscrit (S. IS)	Loi du 02.05.1930 modifiée art. 17 Servitude de protection de 1) Mont Bernon (S. CL : 20 juin 1934) : sommet du mont (parcelles n°138 et 139p section AT du cadastre) <u>Site classé :</u> - Obligation pour le propriétaire d'obtenir l'autorisation de l'autorité compétente avant travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'aspect des lieux. - Interdiction de toute publicité dans les sites inscrits ou classés.	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 1 rue du Parlement BP 80556 51022 CHALONS-en-CHAMPAGNE Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 4	<p>Site Patrimonial Remarquable (SPR) Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)</p> <p>MH inclus - classé (Cl. MH) - inscrit (IMH)</p> <p>Sites inscrits inclus - inscrit (S. IS)</p>	<p>Article 28 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II. Décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 Circulaire du 2 mars 2012 relative à l'AVAP Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 (CAP) Décret n°2017-456 du 19 mars 2017</p> <p>Servitude de protection relative aux Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) applicables autour des monuments historiques et dans les quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique.</p> <p>- SPR-PVAP sur la commune d'ÉPERNAY (Délibération du 25 mars 2019) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Portail sud de l'ancienne église Saint-Martin (Cl. MH : 1840) 2) 38 rue du Général Leclerc (IMH : 8 septembre 1949) : boiseries du salon du rez-de-chaussée et des pièces du premier étage 3) Théâtre (IMH : 18 mai 1988) 4) Maison de Champagne Castellane (IMH : 17 mai 1990) : les façades et les toitures du bâtiment formé du pavillon d'entrée avec ses ailes latérales (y compris les logements d'ouvriers) avec leur retour sur la voie ferrée, les façades et les toitures du cellier avec la tour qui le surmonte, la cage d'escalier du pavillon d'entrée avec son décor, la salle des étiquettes, la cheminée extérieure avec les Victoires ailées 5) Façade renaissance (IMH : 19 mai 1993) (7 rue du docteur Verron) 6) Hôtel de Ville, ancien hôtel Auban-Moët (IMH : 26 juin 2012) : façades et toitures, décor intérieur du rez-de-chaussée, escalier et cage d'escalier avec ses vitraux, vestibule de l'étage avec son puits de lumière, façades et toitures des communes et du petit pavillon sur le rue Jean Moët, ensemble du parc avec tous ses aménagements, mur de clôture et monuments aux morts 7) Château Perrier (IMH : 26 juin 2012) : façades et toitures des deux pavillons de part et d'autre de l'entrée, la grille et son mur de soutènement, le pavement de la cour, la statue du veneur et son oncle, le logis en totalité, y compris la grande cave 8) Ancien établissement de viticulture de la maison Moët et Chandon dit « le Fort Chabrol » (IMH : 6 décembre 2012) (1 avenue de Mardeuil ; section BZ parcelle n°29), y compris ses éléments utilitaires et décoratifs, fixés aux murs, tels que les appliques du vestibule d'entrée, 	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne 38 rue Cérès BP 2530 51081 REIMS Cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION (ACTE D'INSTITUTION)	SERVICE RESPONSABLE
AC 4 (suite et fin)		<p>les bras de lumière de la salle de greffage, les lampadaires de l'entrée ainsi que les gradins en métal de la serre et l'aménagement du laboratoire d'œnologie</p> <p>9) Mont Bernon (S. IS : 14 novembre 1963) (Parcelles n°31 à 136, section AR, n°97 à 137, 139p, 140 à 147, 285, section AT, n°77 à 133, section AV du cadastre)</p> <p>Effets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets des servitudes attachées aux monuments historiques classés ou inscrits ainsi qu'aux sites classés ou inscrits sont suspendus dans la zone de protection. - Obligation pour le propriétaire d'obtenir une autorisation spéciale accordée par l'autorité compétente en matière de permis de construire après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, pour les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect extérieur compris dans le périmètre de la zone de protection. - Interdiction de toute publicité dans les SPR 	

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AS 1	Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètres de protection du champ captant de la commune de CHOUILLY	Pris en application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique. Décret 61-859 du 01.08.1961 modifié par le décret 67-1093 du 15.12.1967. Arrêté préfectoral du 20 juin 2003	Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale Marne Service santé environnement Complexe tertiaire Mont Bernard 6 rue Dom Pérignon CS 40513 51007 CHALONS-en-CHAMPAGNE cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 3	Navigation intérieure - Servitudes de halage et de marchepied	<p>Servitude imposée sur chaque rive de - la rivière Marne</p> <p>En outre là où le chemin de halage a disparu par suite de travaux d'amélioration des conditions de navigation, la servitude de marchepied subsiste.</p> <p>Effets principaux : Servitude de halage : largeur de 9,75 m depuis le point de débordement du cours d'eau (crête de berge)</p> <p>Servitude marchepied de 3,25 m sur les deux rives et interdiction de planter ou de se clore.</p> <p>La servitude de halage et de marchepied s'applique sur les deux rives de la rivière Marne (particularité de la Marne).</p>	Loi n°2006-460 du 21 avril 2006 « code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) »	<p>Direction Région et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'île de France Service Police de l'eau Cellule Police de l'Eau Territoriale Pôle Champagne 76 rue de Talleyrand 51100 REIMS</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	<p>Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales.</p> <p>Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis.</p> <p>Route départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD 201 - RD 951 - RD 3 - RD 3 (avenue Jean Jaures) <p>En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n° 64.262 du 14.03.1964 modifié. Pour mémoire, les voies suivantes sont dotées de plans d'alignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Charruel - rue des Futies - rue des Malbouches - rue Pasteur - rue Placet - rue des Petits Près - rue des Vignerons 	<p>Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD). Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales).</p> <p>Plan approuvé le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29-01-1890 - 10-02-1841 (ordonnance royale) - 10-02-1841 (ordonnance royale) - 11-11-1891 (complément de l'ordonnance royale) 	<p>Conseil Départemental de la Marne Direction des routes départementales 2 bis rue de Jessaint 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE</p> <p>Commune</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.</p> <p>Profitant :</p> <p>1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT – Cf plan des servitudes</p> <p>2) aux lignes HTB – Poste 63 kV EPERNAY – Ligne 63 kV DAMERY-EPERNAY-OIRY – Ligne 63 kV DAMARY-EPERNAY – Ligne 90kV DAMERY-VERTUS</p> <p>Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.</p>	<p>Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994</p>	<p>ENEDIS Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX</p> <p>R.T.E. GMR Champagne-Ardenne Impasse de la chaufferie – BP 246 51059 Reims cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PM 1	Sécurité publique- Servitude résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles.	<p>Zones exposées aux risques de glissement de terrain</p> <p>PPRNGT Côte d'Île de France – Vallée de la Marne (Tranches 1 et 2)</p> <p>Zones exposées aux risques d'inondation Délimitation de zones exposées aux risques d'inondations et glissement de terrain (application de l'ancien article R 111-3)</p> <p>Effets principaux : Interdiction ou prescription pour toute construction ou pour tout changement d'affectation de construction existante dans le périmètre du plan de prévention des risques</p> <p>Servitude applicable dans les zones submersibles de la rivière Marne</p> <p>Effets principaux : Obligation aux propriétaires des terrains grevés par la servitude de déclarer au service responsable l'intention d'effectuer tous travaux, dépôts, constructions, clôtures susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux (<i>le permis de construire tient lieu de déclaration</i>) ou de nature à réduire le champ d'expansion des crues.</p>	<p>Art. 5.1 de la loi n° 82-600 du 13.07.1982.</p> <p>Arrêté préfectoral du 5 mars 2014 (PPRNGT)</p> <p>Arrêté préfectoral du 4 décembre 1992 (R111-3)</p> <p>Décret du 10 décembre 1976 (PSS) (Plan des Surfaces submersibles de la vallée de la Marne, dans le département de la Marne, en aval d'Epernay)</p>	<p>Direction Départementale des Territoires de la Marne Service Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers 40 Bd Anatole France, 51022 Chalons en Champagne cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 1	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Centre de réception EPERNAY/AV MIDDLEKERKE Effets principaux : Réglementation de toutes les installations susceptibles de perturber la réception de signaux radio-électriques.	Art. L 57 à L 62 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Décret du 03/11/2011	Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 2	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	<p>Zone secondaire de dégagement du centre radioélectrique de</p> <p>EPERNAY/AV MIDDLEKERKE</p> <p>Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique</p> <p>Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de</p> <p>- ÉPERNAY ↔ SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ</p> <p>- HAUTVILLERS/LES-LHUYS ↔ EPERNAY</p> <p>Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF figurant sur le plan des servitudes d'utilité publique.</p>	<p>Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>En application : Servitude instituée par Décret du 03/11/2011</p> <p>Décret du 03/11/2011</p> <p>Décret du 03/11/2011</p>	<p>Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	<p>Servitude attachée à la voie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne N°070000 Noizy-le-sec ↔ Strasbourg - Ligne n°074000 Epernay ↔ Reims - Ligne n°074306 Raccordement d'Epernay <p>Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.</p>	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 22 Mars 1942.	S.N.C.F. Direction Immobilière Territoriale Est 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (<i>couvre l'ensemble du territoire communal</i>)	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50 m hors agglomération - 100 m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1</p> <p>DGAC-SNIA 210 route d'Allemagne BP 606 69125 LYON SAINT EXUPERY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.) Section Environnement Aéronautique - VELIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>